

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 17 JUIN 2021**

Date de convocation : le 11 juin 2021

Conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Absent(s) excusé(es) : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 19
Majorité absolue : 10

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 17 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien DESTAIS, Maire.

Etaient présents : BERNARD Catherine, BLANCHET Patricia, BRY Nathalie, BUREAU Marylène, COUSIN MANCEAU Myriam, DAUGEARD Michel, DE CHALAIN Véronique, DE LORGERIE Anne-Isabelle, DESTAIS Sébastien, FOURNIER Eric, GOUINEAU Jean-Dominique, MARIE Loïc, MASSELIN Pascal, MASSOT Tristan, MORDRELLE Francis, MOUSSU Carine, PORTAIS Valéry, SEGRETAIN Séverine, SEVIN Cyril.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : MASSELIN Pascal.

Ordre du jour :

1. Personnel : Modification de l'annualisation du temps de travail d'un poste d'animateur enfance jeunesse
2. Personnel : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences
3. Ecole : Contrat d'association avec l'école Sainte Marie
4. Finances : Admissions en non-valeur 2021
5. Finances : Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2021
6. Finances : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal - pour le projet d'extension et aménagement de l'atelier municipal
7. Bar-restaurant : Présentation du projet de plaquette pour communiquer sur le bar-restaurant et ouverture de la commission communication à d'autres membres
8. Bar-restaurant : Avenant n°2 du lot 6 « Electricité - Plomberie - Chauffage et Ventilation »
9. Point d'organisation des élections départementales et régionales
10. Intervention de Pascal MASSELIN - référent défense
11. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire
12. Informations diverses
13. Quart d'heure citoyen

Adoption du procès-verbal des décisions / Secrétaire de séance

Adoption du PV du 18 mai 2021

Le procès-verbal des décisions du conseil municipal du 18 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Pascal MASSELIN.

1- Personnel : Modification de l'annualisation du temps de travail d'un poste d'animateur enfance jeunesse

Délibération 047-2021 :

Monsieur le Maire expose,

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services (loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97).

Pour s'adapter aux besoins du service, et aux mouvements de personnel, les postes sont créés, modifiés ou supprimés, et figurent sur un tableau des effectifs. Les modifications de temps de travail conduisant à une évolution de + de 10 % du temps de travail de l'agent nécessitent une nouvelle création de poste.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 7 juillet 2020,

Vu la délibération n°065-2021 du 7 juillet 2020 de création de l'emploi d'animatrice au service enfance jeunesse à temps non complet de 28,91 h hebdomadaires sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,

Pour améliorer le service aux administrés au sein de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'été, il est proposé de revoir l'organisation d'un poste d'animateur enfance jeunesse afin que ce dernier, en étant présent sur les 3 à 4 semaines d'ouverture en juillet, fasse profiter de son expérience et soit un repère pour les enfants et les familles fréquentant le service. Par le passé, l'encadrement, sans compter la présence dans l'établissement du Directeur enfance jeunesse, n'était assuré que par des saisonniers.

L'évolution du poste concerné est la suivante :

Grade du poste	Temps de travail initial 2020-2021 (centièmes)	Temps de travail modifié 2020-2021 (centièmes)	Type de poste
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	28,91	33,25	titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE MODIFIER** la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'Animatrice enfance jeunesse à temps non complet à raison de **33,25 h** hebdomadaires (temps de travail annualisé) au grade **d'Adjoint d'animation principal de 2^e classe**,
- **DE RENDRE APPLICABLE cette décision à compter du 1^{er} septembre 2020** (applicable pour l'année scolaire en cours 2020-2021),
- **DE PRÉCISER** que ces fonctions peuvent être exercées en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours,
- **D'INFORMER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État,
- **DE SOLLICITER** l'avis du Centre de Gestion pour la suppression du poste préexistant,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

2- Personnel : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Ce point n'a pas fait l'objet de délibération.

Dans l'éventualité où il serait nécessaire, ponctuellement, de renforcer le service restauration-entretien, notamment du fait du retour au travail d'un agent après une longue absence, mais aussi en tenant compte de la réouverture des salles en contexte covid, de l'augmentation des effectifs et des obligations de la loi Egalim, il est soumis l'idée de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Le parcours emploi compétence est un contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi (CUICAE) qui associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et une aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi et s'adresse au secteur non marchand (associations, collectivités locales).

Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé. D'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum, ce contrat de travail peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée (9 mois minimum).

Le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières (fixé par arrêté du préfet de Région).

3- Ecole : Contrat d'association avec l'école Sainte Marie

Délibération 048-2021 :

Monsieur le Maire expose,

Vu le contrat d'association conclu le 19 mai 2003 entre l'Etat et l'Ecole Sainte-Marie,

Vu la convention de forfait communal (applicable aux écoles sous contrats d'association) signée pour une durée de 6 ans en 2015 à échéance du 30/06/2021, définissant les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires,

Il est proposé au conseil municipal le renouvellement de la convention entre l'Ecole Sainte-Marie et la Commune pour une durée de 6 ans soit du 01/09/2021 au 30/06/2027 dans les mêmes conditions que la précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE RENOUVELER** la convention entre l'Ecole Sainte-Marie et la Commune pour une durée de 6 ans soit du 01/09/2021 au 30/06/2027 dans les mêmes conditions que la précédente :
 - Prise en charge des élèves de maternelle et de primaire sur la base d'un forfait égal au coût d'un élève de l'école publique (révision annuelle du forfait par élève),
 - Base de calcul : nombre d'élève à la rentrée N-1 dont les parents sont domiciliés à Ahuillé, dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif de l'année N-1,
 - Versement en 4 échéances + 1 versement de solde après présentation des comptes.
- **DE PRECISER** que le détail du calcul du coût élève sera transmis annuellement à l'OGEC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4- Finances : Admissions en non-valeur 2021

Délibération 049-2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les admissions en non-valeur au titre de l'année 2021.

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, la trésorière principale propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

La Trésorerie expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances portées sur la liste N° 4702050511 pour les motifs suivants : reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite. Elle demande en conséquence, l'admission en non-valeur de sept créances pour un montant total de 74,98 € concernant des facturations pour la cantine garderie, le centre de loisirs et divers. Cela concerne six débiteurs différents pour des factures émises de 2017 à 2020.

La dépense correspondante sera imputée sur l'exercice 2021 du budget principal au compte 6541.

L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur la liste n° 4702050511 pour un montant total de 74,98 €,
- **D'AUTORISER** que les écritures comptables correspondantes à ces créances soient comptabilisées au titre de l'année 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5- Finances : Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2021

Délibération 050-2021 :

Monsieur le Maire rapporte,

Une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent effectivement le gardiennage des églises communales, en principe les prêtres affectataires des églises communales. Elle est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée.

La Préfecture de la Mayenne a notifié en date du 12 mai 2021 le courrier du Ministère de l'Intérieur du 23 mars 2021 précisant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé pour l'année 2021 comme suit (identique à 2020) :

- Gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte : 479,86 €
- Gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées : 120,97 €

Au titre de l'année 2020, la commune a versé une indemnité à hauteur de 120,97 € auprès de la Paroisse Saint-Benoit.

Le Conseil municipal est invité à fixer le montant de l'indemnité 2021 dans la limite de ces plafonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VERSER** l'indemnité de gardiennage des églises, au titre de l'année 2021, à la Paroisse Saint Benoit pour un montant de 120,97 €,
- **D'AFFECTER** cette dépense à l'article 6282 : frais de gardiennage des églises,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

6- Finances : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal - pour le projet d'extension et aménagement de l'atelier municipal

Délibération 051-2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 31 585 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 31 décembre 2021.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose l'affectation de la dotation communale au **projet d'extension et d'aménagement du nouvel atelier municipal ZA de la Girardièrre.**

Description détaillée du projet

La commune a acquis en début d'année 2020 un nouveau bâtiment zone d'activités de la Girardièrre destiné à accueillir les services techniques de la commune.

Des travaux d'aménagement et d'extension de ce nouvel atelier sont nécessaires afin de l'adapter pour un bon fonctionnement des services techniques. Cet atelier comportera des bureaux pouvant accueillir du public.

Les travaux envisagés comprendront trois phases :

- Agrandissement de l'existant (6,20m * 20,40m),
- Aménagements intérieurs et travaux d'électricité sur l'agrandissement,
- Aménagement de stockages extérieurs et rampe d'accès à une benne de déchets verts.

Calendrier prévisionnel : Mars à Novembre 2021

Estimation détaillée du projet et plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles			Financements			
Postes de dépenses	Montant € HT	Entreprise	Postes de recettes	Financier	Taux sur HT	Montant en € prévisionnel/attribué sur le HT
Etude - maîtrise d'œuvre (permis de construire)	680,00 €	IE Architecture				
Terrassement	14 700,00 €	SALMON JEAN-MARIE	Etat - DETR 2020	ETAT	16%	11 403,17 €
Blocs béton (silos)	17 765,00 €	SALMON JEAN-MARIE	Etat - DSIL	ETAT	0%	- €
Extension (maçonnerie)	4 924,00 €	DUPRE BOIS CONSTRUCTION	Pays de la Loire relance investissement communal	RégionPDL	19%	13 570,20 €
Extension (charpente couverture)	19 381,00 €	DUPRE BOIS CONSTRUCTION	Plan Mayenne Relance	CD53	44%	31 585,00 €
Electricité	2 026,00 €	Jean-François VALLEE				
Aménagement intérieur bâtiment (fournitures)	2 195,32 €	RÉSEAU PRO, COURCIER	Autofinancement	Commune	21%	15 112,95 €
Aménagement intérieur bâtiment (travaux en régie-personnel)	10 000,00 €	ESTIMATION personnel communal + fournitures	FCTVA			
TOTAL dépenses HT	71 671,32 €		TOTAL Ressources			71 671,32 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, Monsieur le Maire propose de la retenir dans le cadre de la dotation « Mayenne Relance – volet communal ». Le Conseil municipal est invité à approuver le projet, le calendrier des travaux, le plan de financement, et à autoriser le Maire à solliciter la subvention d'un montant de 31 585€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le projet et retenir le calendrier des travaux,
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 31 585€.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

7- Bar-restaurant : Avenant n°2 du lot 6 « Electricité - Plomberie - Chauffage et Ventilation »

Ce point n'a pas fait l'objet de délibération.

Sur présentation de Loïc MARIE, membre de la commission communication :

La commission communication a travaillé sur une plaquette pour mettre en avant les atouts de la commune et ainsi espérer attirer le futur gérant du bar-restaurant.

M. MARIE présente un travail de réflexion sur différents supports de communication. Les idées ont été rassemblées pour montrer le dynamisme du village.

La communication va se faire vers différents publics et notamment vers les chambres de commerce, d'artisanat...

Plusieurs supports sont envisagés : A3 plié, R/V, flyer, document technique détaillé,

Plusieurs vecteurs de l'information, notamment les réseaux sociaux, pourront être utilisés.

Reste à déterminer le tarif du loyer du bar et du logement.

Il est souhaité la mise en place d'une commission spécifique pour la com du bar-restaurant en étant un relai des différentes commissions communales notamment culture et finances. Francis MORDRELLE et Eric FOURNIER se proposent en plus de la commission communication. Il est proposé d'associer Laurent AILLERIE qui a travaillé sur l'historique de la commune, et de s'entourer de gens compétents.

La presse a été rencontrée, des articles vont paraître dans le Ouest France et le Courrier de la Mayenne.

Un communiqué de presse a été élaboré, à mettre en ligne sur le site internet de la mairie. Il est souhaité l'impression du communiqué sous format d'une affiche plastifiée en très grand format à apposer sur le chantier.

8- Bar-restaurant : Avenant n°2 du lot 6 « Electricité - Plomberie - Chauffage et Ventilation »

Délibération 052-2021 :

Monsieur le Maire expose,

L'entreprise SAS PECEO-GUEDON est titulaire du lot 6 du marché de réhabilitation du bar-restaurant.

L'alimentation en électricité de la cuisine n'a pas été prévue au marché. La proposition d'avenant comprend la mise aux normes du tableau suite au passage en triphasé du compteur EDF, mise en attente des lignes dans les faux plafond et mise en attente arrivée eau froide eau chaude et vidange sous le futur bar.

Le montant de cet avenant n°2 est de 2 205,48€ HT, il porterait le montant du lot 6 à 30 105,48 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** l'avenant n°2 sur le lot 6 « Electricité - Plomberie - Chauffage et Ventilation », sous réserve de vérification préalable de l'absence d'intégration dans l'offre initiale,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

9- Point d'organisation des élections départementales et régionales »

Monsieur le Maire a fait un point d'information sur l'organisation des élections départementales et régionales organisées les dimanches 20 et 27 juin 2021.

10- Intervention de Pascal MASSELIN - référent défense

Une rencontre s'est tenue avec l'attaché militaire du Préfet le lieutenant colonel GUILLEMINOT.

L'objet était la relance du réseau des correspondants défense (défense, relation armée nation...) et de faire connaissance.

3 axes ont été développés : politique de défense, sensibilisation des citoyens, la journée du Citoyen en présentiel.

Il a été rappelé que nous avons organisé une réunion préparatoire à la mairie d'Ahuillé en octobre 2020 qui a permis aux jeunes d'être mieux informés et parmi lesquels 2 jeunes se sont orientés sur une préparation militaire.

Enfin il est prévu d'organiser avec la Délégation départementale militaire une action de présentation avec un film dans les 2 Ecoles de la Ville...

11- Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

Les décisions en matière de droit de préemption urbain intercommunal

N° d'enregistrement	Reçu le	Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date	Nom des vendeurs
2021-07	22/05/2021	A728	01 ha 36 a 59 ca	Champ de la Marirais	Renonciation	25/05/2021	COHELAC'H-RESNAIS
2021-08	31/05/2021	C372 - C1347	03 a 57 ca	1 rue JB Robin	Renonciation	04/06/2021	ALLIAUME

Les dépenses engagées >= 1000€ et de moins de 15000€

Date signature	Fournisseur	Lieu / Service	Objet	Montant TTC
25/05/2021	MACONNERIE LECLAIR	Bar-restaurant	Ravalement dessus poutre et dessous plancher, enduit	1 044,00 €
27/05/2021	COURCIER	Aires de jeux	Clôture et portail	2 214,92 €
27/05/2021	TOUILLER	ANIM.JEUNES /GAELLE	Ordinateur portable	1 052,40 €
01/06/2021	ETUDES ET CHANTIERS	Terrain de foot	Avenant à la convention de partenariat - 10 jours	5 000,00 €

12- Informations diverses

Rapporteur : Sébastien DESTAIS

- **Organisation du forum sur les énergies le 26 juin** organisé par la Jeune Chambre économique, Ahuillé et Montigné : thermographie des maisons en milieu urbain. Matin à Montigné. Après-midi à Ahuillé. Les personnes peuvent venir récupérer la photo de leur maison. Avec participation du Point Info Energie.
- **Office 365** : organisation de sessions de formation par Jean-Dominique, puis passage aux messageries ahuille.fr pour tous.
- **Parquet de la salle des fêtes** : suite du dégât des eaux, la commune a reçu une proposition d'indemnisation avec prise en charge de la vétusté par l'assureur. La commune a deux devis : l'un proposé par l'expert de l'assureur adverse, et un devis obtenu auprès de l'entreprise DUPRE BOIS CONSTRUCTION. Les deux devis chiffrent du bois massif. L'alternative avec du contre-collé n'a pas été proposée malgré le fait que cela corresponde à l'existant. Il est souhaité avoir des explications auprès des entreprises, et obtenir des assurances sur le massif, sur son maintien dans le temps et son entretien. Un agent communal a proposé de faire les travaux, cependant le conseil se prononce en faveur d'une réalisation par une entreprise extérieure motivée par la garantie décennale que nous n'aurions pas en régie. Pendant les travaux, la salle devra être fermée 3 semaines.

Rapporteur : Anne-Isabelle DE LORGERIE

- **Opération plantons des haies** – appel à projets sur 3 ans dans le cadre du Plan de relance. Il est envisagé de déposer un dossier pour des plantations le long des chemins pédestres. Jean-Dominique se charge du suivi du dossier. L'association des randonneurs est partante. Il est souhaité s'associer avec des habitants intéressés.

Rapporteur : Tristan MASSOT

- A l'occasion de l'alerte orange aux orages, a découvert le **PCS Plan Communal de Sauvegarde** sur le site internet dont la mise à jour doit être réalisée. Contient 2 parties : les risques existants et un annuaire. Très pédagogique. A revoir au moment de la mise à jour, le fonctionnement, les coordonnées, et la communication vers les habitants.

13- Quart d'heures citoyen

Pas de question posée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 20/07/2021 à 20h.

Fin de la séance : 22h40

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES
Séance du 17 JUIN 2021

N° délib		Objet
047	2021	Personnel : Modification de l'annualisation du temps de travail d'un poste d'animateur enfance jeunesse
048	2021	Ecole : Contrat d'association avec l'école Sainte Marie
049	2021	Finances : Admissions en non-valeur 2021
050	2021	Finances : Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2021
051	2021	Finances : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal - pour le projet d'extension et aménagement de l'atelier municipal
052	2021	Bar-restaurant : Avenant n°2 du lot 6 « Electricité - Plomberie - Chauffage et Ventilation»

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 17 JUIN 2021

Délibérations prises de
n°047 à 052/2021

Nom-Prénom	Signature
BERNARD Catherine	
BLANCHET Patricia	
BRY Nathalie	
BUREAU Marylène	
COUSIN MANCEAU Myriam	
DAUGEARD Michel	
DE CHALAIN Véronique	
DE LORGERIE Anne-Isabelle	
DESTAIS Sébastien	
FOURNIER Eric	
GOUINEAU Jean-Dominique	

MARIE Loïc	
MASSELIN Pascal	
MASSOT Tristan	
MORDRELLE Francis	
MOUSSU Carine	
PORTAIS Valéry	
SEGRETAIN Séverine	
SEVIN Cyril	